



Terme de référence (TdR)

Appel ouvert à partenariat

**Accompagnement à travers des services d'appui à la mise en œuvre
Du Programme Gouvernance Locale Redevable (PGLR+)
Dans la Région de Gao/Ménaka**

Par des Partenaires de Mise en Œuvre (PMO) individuels

**Contrat de 22 mois,
Du 1^{er} Octobre 2021 au 31 Juillet 2023**

Bamako, Mali le 07 septembre 2021

Présentation SNV MALI

Créée en 1965 aux Pays-Bas, la SNV est une organisation de développement internationale à but non lucratif qui intervient dans une trentaine de pays en Afrique, en Asie et, en Amérique latine. Elle aide à autonomiser les communautés locales, les entreprises et les organisations en vue de briser le cycle de la pauvreté en leur donnant les outils, les connaissances et les relations nécessaires pour accroître leur revenu et avoir accès aux services de base. La SNV fournit des services de conseil, à travers un réseau de connaissances et en appuyant le plaidoyer dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que des énergies renouvelables. Ses principaux axes transversaux sont la gouvernance, l'inclusion, le genre et la durabilité

Présentation du programme PGLR+

La politique de décentralisation développée et mise en œuvre au Mali depuis le début des années 90 avait pour ambition de renforcer la confiance entre les citoyens et leurs dirigeants qu'ils ont librement élus afin de booster harmonieusement le développement de leurs territoires. Après 20 ans d'opérationnalisation, force est de constater que la gouvernance au niveau de collectivités territoriales est de moins en moins inclusive et peu performante. Cette défaillance de la gouvernance qui dure depuis des décennies combinées à d'autres facteurs (chômage des Jeunes, décisions de Justice peu acceptées, immigration clandestine, crise libyenne et montée des violences) a plongé le Mali dans une crise multiforme qui se vit depuis 2006.

Depuis le démarrage du PGLR en 2014, l'ampleur de la crise actuelle au Mali interpelle d'une part à une analyse de ses causes profondes et ouvre d'autre part l'opportunité de contribuer à la restauration ou le renforcement du contrat social entre les responsables publics locaux et les citoyens et citoyennes par l'amélioration d'une gouvernance inclusive et redevable des affaires publiques. Pour se faire, il est primordial que la gouvernance locale soit basée d'une part sur le civisme, la civilité et la solidarité des citoyens et d'autre part sur la redevabilité, la transparence et l'intégrité pour les responsables publics. La prise en compte des aspirations des hommes et des femmes, jeunes et âgés, est cruciale pour répondre à leurs besoins et l'amélioration des services essentiels en matière de santé, d'eau potable, d'alimentation, de sécurité et de paix, d'occupation utile, de revenus et de loisirs pour la Jeunesse.

Il s'agit d'un programme qui a prouvé pouvoir s'adapter aux situations mouvantes du Mali, y compris l'insécurité et les violences sur les personnes et leurs biens. Il étendra ses activités sur 240 communes dans les régions de Tombouctou, Gao/Ménaka, Mopti et Ségou basé sur les acquis méthodologiques (outils, approches, savoirs) et le capital humain de Jeunes leaders développés en phase 1. Le PGLR+ vise l'élargissement d'un mouvement de citoyens et de citoyennes à la base (quartier, village, fraction et camp de déplacés). Cette deuxième phase se démarque de la première phase par l'évolution quantitative et qualitative d'un mouvement de 4 000 Jeunes femmes et hommes vers un mouvement de 19 000 citoyens et citoyennes, incluant les membres des organisations de provenance des Jeunes. Les actions des Jeunes leaders impacteront plus de 600 000 personnes et créera un mouvement dynamique ascendant, renforcé en matière de leadership, de savoirs, de capacités d'expression, de demande de redevabilité et de force de propositions, et porteur de changements en faveur d'une gouvernance inclusive et transparente des Responsables Publics Locaux.

Le PGLR+ mettra le focus d'une part sur l'obtention des gains de performance des responsables publics locaux en matière de gestion des affaires locales et de fourniture de services publics ET d'autre part de gains de citoyenneté par la pratique effective de leurs devoirs par les citoyens et citoyennes. La recherche simultanée d'un équilibre de transparence et de performance, mutuellement engageant entre les responsables publics et les citoyens et citoyennes, permettra l'exercice d'un contrat social satisfaisant pour les deux parties, qui in fine contribue à la cohésion sociale et au développement local.

L'approche stratégique du PGLR+ conduit à l'objectif global suivant soit de : « Renforcer le contrat social entre les citoyens et les citoyennes ET les responsables en charge des affaires publiques locales ».

Objectifs, résultats et indicateurs du programme

Le PGLR+ se décline en quatre axes stratégiques, 6 effets, 10 résultats clés, 38 indicateurs et des dizaines d'activités qui favorisent des pratiques citoyennes appropriées face à la situation de crise multidimensionnelle que traverse le Mali actuellement. Les voici déclinés dans le cadre de rendement du programme.

Cadre de rendement PGLR+

Niveau d'indicateur	Domaine de résultats	Indicateurs de performance	Sous Indicateurs
Impact	Le contrat social entre les acteurs est renforcé par une gouvernance inclusive des affaires publiques locales	I.1: Degré de satisfaction* des citoyens et citoyennes concernant la qualité et l'inclusivité des services* publics rendus (ventilé par sexe et âge)	SI. 1.1: Taux de confiance* des citoyens envers les responsables publics (ventilé par sexe et âge)
		I.2: Degré de satisfaction** des responsables publics locaux concernant l'exercice par les citoyens et citoyennes de leurs devoirs (ventilé par sexe et âge)	SI. 2.1: Taux de confiance* des responsables publics envers les citoyens (ventilé par sexe et âge)
Axe de changement 1 : Elargissement d'un mouvement de citoyens.nes			
Effets :	E1 : Un mouvement de citoyens et citoyennes, conscients, légitimes, engagés, et qui influence la gestion des affaires publiques locales.	I.3: % de citoyens et citoyennes (ventilé par sexe et âge.) engagés* et actifs* en matière de gestion des affaires locales.	<p>SI. 3.1: # % de citoyens (ventilé par sexe et âge). Qui déclarent avoir payé leurs impôts et taxes.</p> <p>SI. 3.2: # % de citoyens (ventilé par sexe et âge). Qui connaissent les services rendus par la mairie.</p> <p>SI. 3.3: # % de citoyens (ventilé par sexe et âge) qui ont participé annuellement à une action citoyenne ou de veille citoyenne.</p> <p>SI.3.4. # % de JL renforcés et actifs en citoyenneté et gouvernance locale</p>
Résultat clé :	R1.1: Les maisons des jeunes sont devenues des centres opérationnels et de ressources pour la jeunesse	I.4: # de maisons des jeunes fonctionnelles*.	<p>SI. 4.1: # de maisons des jeunes disposant d'un minimum d'équipements (tables, chaises, matériels de sonorisation, etc.).</p> <p>SI. 4.2: # de maisons des jeunes dont la gestion est confiée aux jeunes (ventilé par sexe et âge).</p> <p>SI. 4.3: # de maisons des jeunes disposant d'un centre de ressources et d'orientation des jeunes.</p> <p>SI. 4.4: # de maisons des jeunes dotées d'une stratégie et un plan d'action annuel d'animation intégrant les questions d'égalité du genre et l'inclusion sociale.</p> <p>SI. 4.5: # de comité de gestion des maisons des jeunes faisant la restitution de leur bilan aux jeunes</p> <p>SI. 4.6 # de jeunes actifs dans les maisons de jeunes</p>
		I.5 # d'études sur les thématiques du PGLR+ exécutées par les équipes de recherche et les jeunes.	<p>SI. 5.1: # d'études dans les domaines des moteurs de conflit.</p> <p>SI. 5.2: # d'études sur la perception de la gouvernance participative / Politique.</p> <p>SI. 5.3: # d'études sur les thématiques de l'inclusion sociale et de la sensibilité au genre.</p> <p>SI. 5.4: # d'études sur l'impact des normes sociales sur la participation des jeunes (h/f) dans la gouvernance.</p> <p>SI. 5.5: # d'études sur d'autres thématiques du PGLR+ suggérées par la jeunesse.</p>

	R 1.2. L'autonomisation socioéconomique et l'influence des jeunes femmes et hommes a augmenté.	I.6 # de jeunes (ventilé par sexe et âge) touchées via les actions* d'émancipation de la jeunesse.	SI 6.1 # de personnes (ventilé par sexe et âge) formées sur les thématiques du PGLR+ (la sensibilité au genre et inclusion sociale, la gouvernance (locale) inclusive, la participation inclusive, la redevabilité sociale (sensible au genre), la sensibilité aux conflits (DGIS), leadership (féminin) et les méthodologies de recherches et d'expression artistique etc.) SI 6.2 # Le nombre de personnes (ventilé par sexe et âge) touchées au niveau des associations de base de provenance des jeunes leaders lors des restitutions des formations
		I.7 # de Jeunes Leaders (ventilé par sexe et âge) actifs* en citoyenneté et gouvernance locale	SI 7.1. # de jeunes leaders (h/f) renforcés en citoyenneté et/ou gouvernance SI 7.2. # de jeunes leaders (h/f) actifs en citoyenneté (activités bénévoles, blogging, prestations) SI 7.3. # de jeunes leaders faisant des restitutions à leurs membres (h/f)
		I.8. # de jeunes (ventilé par sexe et âge) utilisant les centres d'archivage numériques et les réseaux sociaux.	SI 7.1 # de jeunes (ventilé par sexe et âge) utilisant les centres d'archivage numériques SI 7.2 # de jeunes (ventilé par sexe et âge) utilisant les plateformes des réseaux sociaux.
		I.9: % du budget du plan d'action des jeunes leaders alloué aux activités des jeunes femmes.	SI 8.1 Montant du budget alloué aux activités féminines. SI 8.2 Montant exécuté du budget alloué aux activités féminines. SI 8.3 # de jeunes femmes (ventilé par âge) qui exercent une activité génératrice de revenu.
Axe de changement 2 : Augmentation de la transparence et de redevabilité des responsables publics et de la vie associative			
Effets :	E2. La gestion des affaires communales, des services délégués par la Commune et des associations de base est transparente et redevable	I.10: # des autorités publiques (avec au moins 30 % de femmes, ventilé par sexe et par âge) ayant été sensibilisées* sur leurs rôles, responsabilités et mandats (et ceux des autres parties prenantes)	SI 9.1: # d'élus (ventilé par sexe et par âge) ayant été sensibilisées sur leurs rôles, leurs responsabilités et leur mandat en matière de gouvernance locale inclusive. SI 9.2: # de responsables d'OGSP (ventilé par sexe et par âge) ayant été sensibilisées sur leurs rôles, leurs responsabilités et leur mandat en matière de gouvernance locale inclusive.
		I.11: # des autorités publiques (avec au moins 30 % de femmes, ventilé par sexe et par âge) ayant été formées* sur la gouvernance locale, gouvernance inclusive, redevabilité sociale et la sensibilité au genre et aux conflits, inclusion sociale.	SI 10.1: # de autorités publiques (ventilé par sexe et par âge) ayant reçu une formation de gouvernance locale, gouvernance inclusive, redevabilité sociale et la sensibilité au genre et aux conflits, inclusion sociale.
		I.12: % de communes ayant renforcé la transparence* et la redevabilité* dans la gestion des affaires publiques.	SI 11.1: # de communes réalisant un débat public et restitutions publiques par an. SI 11.2: # de communes réalisant les 4 sessions du conseil Communale

		<p>I.13: % d'OGSP ayant renforcé la transparence* et la redevabilité* dans la gestion des affaires publiques.</p> <p>I.14: % d'associations de base de provenance des jeunes leaders avec une gestion conforme à la réglementation, et sensible à l'égalité du genre et l'inclusion sociale.</p>	<p>SI 12.2: # d'OGSP ayant restitué leur bilan annuel à leurs membres. SI 12.2: # d'OGSP ayant renouvelées leur mandat selon les statuts et règlements.</p> <p>SI 13.1: # d'associations de base de provenance des jeunes leaders ayant un statut et règlement et un récépissé. SI 13.2: # d'associations de provenance de jeunes leaders ayant fait régulièrement leur assemblée générale. SI 13.3: # d'associations de provenance de jeunes leaders avec un plan d'action sensibles à l'égalité du genre et la sensibilité à l'inclusion sociale. SI 13.4: # d'associations de provenance de jeunes leaders ayant renouvelé leur bureau conformément aux statuts et règlements avec au moins 30% de jeunes femmes et en tenant compte de l'inclusion sociale.</p>
Résultat clé :	R2.1. Les systèmes d'informations sur la transparence sont améliorés et utilisés dans l'espace public.	<p>I.15: % des communes disposant d'une plateforme de communication avec les citoyens et les jeunes</p>	<p>SI 14.1: % Des communes disposant d'un partenariat avec les radios et délivrant des messages de qualité sur la gouvernance Inclusive, la sensibilité au genre/confit et l'inclusion sociale.SI 14.2: # d'émissions / débats organisés en partenaire avec les radios locales autour des thématiques de la gouvernance inclusive et la sensibilité au genre/conflict.SI 14.3: # de communes utilisant les réseaux sociaux pour communiquer avec leurs citoyens</p>
		<p>I.16 % de communes participantes au concours de transparence.</p>	
	R2.2. La participation efficace* des citoyens/nes aux cadres de concertation formels	<p>I.17 % d'OGSP participantes au concours de transparence.</p>	
		<p>I.18: # de citoyens (ventilé par sexe et âge) qui participent aux cadres de concertation dans la gouvernance locale.</p> <p>I.19: # de citoyens (ventilé par sexe et âge) qui participent au CCOCSAD organisés trimestriellement</p> <p>I.20: # d'initiatives (ventilé par sexe) sensibles aux droits et aux besoins des jeunes qui sont prises par les autorités locales.</p>	<p>SI 17.1 : nombre de participants à la restitution publique du compte administratif de la commune SI 17.2 : nombre de participants au débat public sur le budget de la commune SI 17.3 : nombre de participants à l'assemblée générale des OGSP</p> <p>SI.18.1 : # de CCOCSAD organisés par commune par année SI.18.2 : # de jeunes (ventilé par sexe et âge) qui participent au CCOCSAD</p>
R2.3. Les événements publics de planification et de redevabilité sont pérennes.	<p>I.21: # d'initiatives prises par les autorités (locales/nationales/régionales) pour organiser des sensibilisations publiques sur les textes lois et les politiques</p>		
Axe de Changement 3 : Amélioration de la performance des responsables publics dans la gestion des affaires et l'accomplissement des devoirs des citoyens/nes.			

Effets :	E3. Les services publics de qualité rendus par les responsables publics locaux sont inclusifs et innovants	I.22: % des conflits liés aux ressources naturelles prévenues ou résolues à travers les comités communaux de gestion des conflits.	SI.21.1 : # de conflits référés aux commissions SI.21.1 : # de conflits résolus à la satisfaction des parties grâce à l'intervention des commissions impliquées.
		I.23: # d'emplois (ventilé par sexe et âge) créés dans la commune en faveur des jeunes.	SI 22.1: # d'emplois créés (temps plein et temps partiel) pour les jeunes (Ventilé par sexe et âge) à travers les actions du PGLR+ (Formation Kit d'installation, le fond communal, Fonctionnalité des Maison des jeunes). SI 22.2: # d'emplois créés (temps plein et temps partiel, Ventilé par sexe et âge) via le fonds d'innovation (h/f) SI 22.3: # d'emplois créés (temps plein et temps partiel, Ventilé par sexe et âge) via autres financements des organisations en synergie avec PGLR+.
		I.24: % de point d'eau potable fonctionnel (PMH, PGD, AES).	SI 23.1: # de point d'eau (PMH, AES, PGD) en service* SI 23.2: # de point d'eau avec un système de cotisation/redevance SI 23.3: # de points d'eau avec un comité de gestion, avec au moins 30% des jeunes femmes. SI 23.4: # de point d'eau avec un système de maintenance/réparation.
		I.25: # moyen de consultations prénatales des centres de santé communautaire.	
		I.26: # des stratégies innovantes et effectives pour la mise en œuvre des compétences transférées (Etat civil ; jeunesse ; emploi et formation professionnelle, culture, artisanat utilitaire) par l'état.	
Résultat clé :	R3.1. Les citoyens.nes accomplissent leurs devoirs (paiement des impôts et taxe, participation aux discussion/dialogues publics, la protection des biens publics et des ressources naturelles)	I.27: Taux de paiement de la Taxe de Développement Régionale et Locales (TDRL) par les citoyens et citoyennes (ventilé par sexe et âge).	SI.26.1 : # de citoyen-n-e-s ayant payé leurs TDRL (ventilé par sexe et âge). SI.26.2 : # nombre total de citoyens (estimé par la commune) prévus devant payer la TDRL par la commune
		I.28: # d'actions citoyennes organisées par les citoyens et citoyennes pour l'amélioration de leur cadre de vie	
	R3.2. Les jeunes accèdent à des postes publics et niveaux d'influence et de responsabilité dans leur communauté	I.29: % et # de postes clés* détenus par les jeunes (h/f) au sein des organes/structures de gouvernance au niveau local / national	SI.28.1 Nombre de poste détenus par les Jeunes (h/f) au sein des conseils communaux SI.28.2 Nombre de poste détenus par les Jeunes(h/f) au sein des OGSP (santé, eau potable, SI.28.3 Nombre de poste détenus par les Jeunes(h/f) au sein des commissions de gestion des conflits SI.28.4 Nombre de poste détenus par les jeunes(h/f) de CNJ et les associations de faitières de provenance des jeunes leaders



		I.30: Taux d'influence* des citoyens et citoyennes dans la prise de décision pour la gestion des affaires locales.	SI.29.1 : # de décision prise en conseil communal sous l'influence des citoyens et citoyenne. SI.29.2 : # d'actions ou activités (ventilés selon la perspective genre ou inclusion sociale) de jeunes pour influencer les politiques et décisions communales.
Axe stratégique 4 : Institutionnalisation de l'approche et mise à l'échelle			
	E4 : les politiques et programmes nationale de la jeunesse adoptent l'approche PGLR+.	I.31: % des politiques nationales intégrant l'approche PGLR+.	SI 30.1: # d'initiative des jeunes pour influencer la politique Nationale de la jeunesse (ventilé selon la perspective genre). SI 30.2: # d'initiative (ventilé selon la perspective genre) des jeunes pour l'amélioration du fonctionnement de CNJ du niveau local au niveau National.
Résultat clé :	R.4.1. Une approche inter-organisationnelle d'accompagnement de la jeunesse est opérationnelle.	I.32: # de rencontre du cadre inter-organisationnel d'accompagnement de la jeunesse.	
		I.33: # de produits de connaissance (inter-organisationnel) adopté et disséminé	
	R.4.2. Les organisations de jeunesse se sont approprié l'approche PGLR+	I.34: % de femmes qui sont aux postes d'influence dans les différentes structures du CNJ.	SI 34.1: # de femmes aux au sein des différentes structures du CNJ. SI 34.2: # de femmes aux postes de responsabilité au sein des différentes structures du CNJ.
		R.4.3. Les politiques et les programmes de jeunesse et de l'emploi sont opérationnels au niveau local/régional/national.	I.35: # d'acteurs locaux et régionaux qui ont présenté les résultats et la démarche PGLR+ au niveau des événements de partage (forum, conférence, etc.)
		I.36: % des communes dont les maisons des jeunes ont adopté l'approche PGLR+.	
		I.37: % des communes avec un plan opérationnel de formation professionnelle et d'emploi jeune.	SI.36.1 : # de communes disposant d'un plan de formation professionnelle et d'emploi jeune budgétisé et intégré au plan annuel
Axe transversale : Genre et inclusion sociale pour une gouvernance locale inclusive et redevable. La mesure des effets de l'axe transversal est intégrée dans le cadre de résultats ci-dessus. Les effets de cet axe sur les résultats sont mesurés par les indicateurs susmentionnés.			

Principales activités des PMOs et des Jeunes Leaders de 2021 à 2023

En résumé, il s'agit dans un premier temps pour les PMO de renforcer les capacités de 24 groupes de 30 jeunes femmes & hommes de niveau communal nécessaires à la réalisation des résultats du cadre de rendement du programme ET dans un deuxième temps de les accompagner/coacher à réaliser leurs plans d'action budgétisés. La réalisation des résultats du cadre de rendement est axée fondamentalement sur l'amélioration de la gouvernance inclusive des responsables publics, l'amélioration des services publics ET l'application par les citoyens & citoyennes de leurs devoirs de citoyen dont la prise de parole de la jeunesse pour un avenir apaisé et attractif.

Voici une liste plus détaillée des activités prévues au programme

- Accompagner le processus de sélection inclusif de 30 Jeunes Leaders femmes & hommes issus d'organisations de Jeunes des quartiers, villages, fractions et camps de déplacés de leur Commune. Cette sélection sera réalisée sur la base de critères tels : être dans la tranche d'âge de 18 à 30 ans, être disponible, être reconnu comme un leader communautaire, être engagé pour le développement de sa communauté, partager les valeurs du PGLR+ (le civisme, la civilité et la solidarité pour les citoyens), parler français, détenir un téléphone portable fonctionnel.
- Élargir le mouvement des jeunes leaders (F&H) à chaque village, quartier, fraction et camp de déplacés par une sélection inclusive de toutes les catégories sociales professionnelles et autres groupes marginalisés de la Commune.
- Faciliter la composition de sous-groupes thématiques au sein de chaque groupe de jeunes leaders femmes et hommes communal en fonction de leurs intérêts individuels.
- Renforcer les capacités des jeunes femmes et hommes et des représentants de leurs groupements de base avec le paquet de modules actuels et à développer.
- Renforcer le leadership et l'assise économique des jeunes femmes & hommes avec les modules développés sur ces sujets.
- Appuyer les Jeunes Leaders à réaliser un diagnostic situationnel de chaque Commune d'intervention afin d'identifier les forces et insuffisances de la Commune et de collecter les Baseline (données de base) des indicateurs du cadre de rendement.
- Faciliter l'analyse des données et la production du draft du rapport de diagnostic par commune ; incluant un atelier de validation qui sera tenu après la collecte, l'analyse et la production du rapport ; un questionnaire d'enquête sera fourni par SNV pour ce faire.
- Réaliser la collecte des données et produire les rapports trimestriels narratifs et bimensuels financiers à transmettre au chef de projet GLR+ SNV.
- Appuyer les Jeunes Leaders dans l'élaboration et la réalisation de leur plan d'action annuel, incluant l'appui au débat public sur le budget communal et la restitution publique du compte administratif, l'organisation du concours de transparence des Communes du Cercle et autres sujets prioritaires.
- Effectuer la présentation du Projet GLR+ par les Jeunes leaders à leurs associations de base (de provenance) et aux élus et membres des Organismes de Gestion des Services Publics (OGSP) de leurs communes et les mobiliser pour les changements qui nécessitent une participation de masse.
- Suivre les risques et évaluer l'efficacité des stratégies de mitigation des risques et les actualiser au besoin.
- Accompagner des activités citoyennes pour l'amélioration de cadre de vie des populations.
- Accompagner des activités culturelles et sportives entre les jeunes des communes frontalières du Burkina et du Niger.
- Faciliter le plaidoyer du mouvement citoyen aux événements nationaux (fora, conférence), avec l'appui des médias et des réseaux sociaux.
- Appuyer la diffusion dans les radios locales les grandes lignes de l'utilisation du budget et les explications sur les activités et cours et non réalisées
- Faciliter la réalisation des espaces de redevabilité des Organismes de Gestion des Services publics (OGSP) : assemblée générale, renouvellement des bureaux
- Accompagner l'animation d'espaces de dialogue et de veille par les Jeunes notamment au niveau des Maisons des Jeunes.

- Accompagner les jeunes femmes et hommes à accéder et à assumer des postes de responsabilités lors des élections et renouvellement de bureaux de gestion.
- Accompagner les jeunes citoyennes à accéder avec un objectif de parité aux postes d'influence et de responsabilité
- Assurer la représentation équitable des groupes marginalisés dans les dispositifs de gestion des conflits autour des ressources naturelles et du foncier.
- Accompagner les Jeunes à dialoguer avec les COFO et le comité local de gestion des conflits à se saisir à temps des conflits sur les RN détectés par les jeunes (alerte)
- Favoriser la multiplication des initiatives bénévoles des citoyens et citoyennes pour l'amélioration du cadre de vie.
- Primer la transparence et la performance des OGSP.
- Formaliser des partenariats au niveau institutionnel incluant des plans d'action concrets sur le terrain.

Notes :

- **Chaque PMO sélectionné participera à un atelier de présentation du programme, d'introduction et de renforcement de compétences des agents (es) terrain des PMO organisé par la Coordination et l'agence d'exécution SNV.**
- **Les activités pressenties pour 2021-2023 sont à apprécier par le PMO selon sa compréhension du projet GLR+ SNV.**

Bénéficiaires et zones d'intervention

- Les populations des Communes d'intervention incluant leurs quartiers, villages, fractions et camps de déplacés constituent les bénéficiaires du PGLR+.
- Les Jeunes femmes & hommes, leurs organisations d'appartenance ET les élus communaux et les membres des comités de gestion des OGSP et autres délégués des Mairies des 24 Communes d'intervention sont les cibles visées.

Cet appel à partenariat concerne les 24 communes de la Région de Gao/Ménaka (nomenclature de 1999).

Précisions sur l'appel à partenariat

Le partenariat avec les structures locales de mise en œuvre et de renforcement de capacités (ONG et cabinets locaux) représente un axe important de la stratégie SNV. Il vise, d'abord à constituer une expertise locale sur les différentes thématiques d'intervention et faire en sorte que cette expertise locale puisse, à terme, prendre le relais pour assurer la réplique des expériences développées par SNV ou en partenariat avec la SNV. Ce qui signifie que SNV ne recherche pas des prestataires qui vont se désengager à la fin du programme mais des partenaires engagés pendant des années pour le développement de leurs zones d'intervention même sans financement externe et qui vont y rester. L'objectif recherché à travers ce partenariat est l'apprentissage, l'engagement et la participation de tous les acteurs clés (les Jeunes leaders, les élus des conseils communaux, les organisations de base de la Jeunesse, les membres des Comités de gestion des Organismes de Gestion Services Publics (OGSP), les communautés, les leaders traditionnels, et autres acteurs influents) dans l'atteinte de résultats pressentis et voulus par les populations qui pourrait se résumer par un contrat social satisfaisant entre les citoyens.nes ET les responsables publics.

Qualifications et compétences requises du partenaire local

Le partenariat sera construit avec des organisations locales qui ont les caractéristiques suivantes :

- Avoir un des statuts suivants : ONG, Cabinet, Association.
- Avoir de solides expériences en lien avec les 4 axes de changement du cadre de rendement.
- Forte expérience des contraintes avec un comportement axé sur les résultats.
- Avoir une forte Capacité de préfinancement d'un mois en attendant la réception des financements de SNV.
- Disposer d'une équipe compétente sur le terrain, un niveau administratif et financière pour fournir des rapports financiers professionnels selon les canevas fournis et le respect des procédures SNV
- Disposer de compétence en la matière d'accompagnement des Jeunes leaders à atteindre les résultats du programme.
- Avoir un bureau de travail dans le Cercle (ou un des Cercles) des Communes à appuyer.

- Disposer d'une équipe de terrain ayant des expériences et compétences solides en accompagnement coaching de la jeunesse, en gouvernance / redevabilité / décentralisation, en genre (égalité du genre & inclusion sociale), en prévention/gestion des conflits et mobilisation du secteur privé.
- Disposer d'un système de suivi des performances des agents (conseillers et conseillères) terrains mobilisés dans le cadre du partenariat.
- Bonne connaissance des stratégies de renforcement des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, des OGSP et des Maisons des Jeunes.
- Avoir des systèmes fiables de gestion des ressources humaines et financières.
- Avoir des compétences pour le suivi-évaluation des résultats du cadre de rendements du programme.
- Avoir des expériences en approche basée sur les droits, la promotion des droits fondamentaux des couches vulnérables notamment des jeunes femmes et hommes.
- Avoir des compétences certifiées par attestations délivrées par au moins trois bailleurs ou autres autorités.
- Avoir une bonne capacité d'anticipation et d'analyse.
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention.

Période et Cercles / Communes d'intervention

Cet appel à partenariat porte sur l'exécution du PGLR+ pendant la période du 1^{er} Octobre 2021 au 31 Juillet 2023, avec possibilité d'extension en cas d'évaluation positive.

Le présent appel d'offres couvre 24 Communes, présentées dans le tableau ci-après :

Région	Cercles	Communes d'intervention
Gao / Ménaka	Gao Ansongo Bourem Ménaka	Gao, Gounzoureye, Tilemsi, Soni Ali Ber, Gabero, Anchwadj, Ménaka, Inekar, Alata, Anderamboucane, Ansongo, Boura, Tessit, Bara, Ouatagouna, Tin- Hama, Bourem, Tarkint, Taboye, Temera, Bamba, Intillit, Tidermane, Talataye.

Note :

Les propositions de l'appel à partenariat sont recevables par Cercle incluant toutes les communes du Cercle.

Méthodologie d'exécution

Les organisations (ONG / Cabinet /Association) candidates doivent élaborer une stratégie d'exécution pour l'accompagnement des Jeunes Leaders à réaliser les résultats du cadre de rendement du Programme GLR+ présentés plus haut en page 3 et 4. Le programme privilégie les approches suivantes : Jeunes leaders au centre (lead) de la mise en œuvre des activités, les agents PMO en posture d'accompagnateurs / de coaches ; approches participative, inclusive, genre (égalités des sexes) & inclusion sociale, droits humains, partenariat et la synergie entre les projets et entre les intervenants.

La gestion administrative et financière

L'organisation doit répondre aux normes en la matière et être sanctionnée positive par l'audit financier annuel du programme. Une constatation d'irrégularités d'importance pourrait avoir comme conséquence l'annulation du partenariat.

Evaluation du partenariat

Le partenariat sera revu sur une base annuelle et sera soumis à une évaluation participative des trois parties (SNV, PMO et Jeunes Leaders). Les résultats de cette évaluation permettront de définir la poursuite ou la fin du partenariat.

Instructions pour la conception du dossier d'appel à partenariat

Chaque organisation postulante devra élaborer une proposition technique et financière sur la base de l'hypothèse qu'elle sera coresponsable avec les Jeunes Leaders au niveau d'un ou de plusieurs Cercles des 10 résultats du cadre de rendement visés par ce partenariat. Chacune des activités, de la conception à l'exécution sera vue à la loupe des principes de la gouvernance inclusive et du genre.

Notes.

1. **Un minimum de deux PMO seront retenus.**
2. **Les offres doivent être présentées par Cercle et couvrir toutes les Communes du Cercle.**

Contenu de l'offre technique

Force de travail

- Présentation de l'organisation avec le détail des contacts et de sa localisation.
- Une copie certifiée de l'accord cadre.
- Un organigramme en vigueur de l'organisation.
Une copie du rapport annuel 2020 (narratif et financier) signé par le bureau de direction.
- La liste des membres de l'organe dirigeant de l'organisation avec leur poste au sein de l'organisation et leur occupation professionnelle actuelle.
- Le curriculum Vitae des responsables proposés pour la gestion du projet (maximum 3 pages par personne et leurs lieux de localisation pour la mise en œuvre).
- La liste émargée du personnel (coordonnateur et conseillers & conseillères terrain avec parité du genre) qui sera affecté à plein temps au projet incluant leur curriculum vitae (2 pages par agent) et leur fiche d'évaluation en 2020.
- Le Quitus fiscal et document attestant l'immatriculation du personnel permanent à l'INPS.
- Le chronogramme d'installation du personnel sur le terrain (1 page).

Connaissances et capacités d'accompagner les jeunes, les citoyens.nes ET les responsables publics

- Résumé de l'état des lieux du diagnostic communal des Communes du ou des Cercles concernés (maximum 2 pages).
- Les expériences de l'organisation en rapport aux résultats recherchés par le programme (maximum 4 pages).
- Les constats et leçons apprises dans les domaines touchés par ces résultats (maximum 1 page) ;
- Les zones d'intervention de l'organisation et les résultats vérifiables obtenus dans la zone (maximum 3 pages).
- Un résumé des projets exécutés par l'organisation pendant les trois dernières années : les activités réalisées, les résultats obtenus, les groupes cibles, les bailleurs et les montants des financements acquis (maximum 2 pages).

Méthodologie

La méthodologie doit traiter des méthodes d'accompagnement des Jeunes Leaders pour :

- Leurs renforcements sur les modules et guide de la première phase du PGLR disponibles sur le site WEB du PGLR ([https://pplr-mali.org/;](https://pplr-mali.org/)) (maximum 2 pages).
- L'exécution de leurs plans d'action de 2021 à 2023 en rapport avec les résultats annuels attendus (maximum 2 pages).
- Les stratégies de suivi-évaluation pour collecter les résultats, ajuster les stratégies et planifier / ajuster les plans d'actions (maximum 2 pages).

Offre financière doit comprendre :

- Un budget de mise en œuvre du programme du 1^{er} Octobre 2021 au 31 Juillet 2023 (soit 22 mois) en tenant compte des activités à mener et des résultats attendus du partenariat (2 pages).
- Décrire comment l'organisation fonctionnera et quelles sont les ressources disponibles de l'organisation et les mécanismes pour assurer le fonctionnement efficient notamment en puisant sur les ressources humaines développées lors de la première phase (2 pages).

Canevas d'élaboration du budget (le fichier Excel est fourni en annexe 1)

- Doit contenir les 5 grands chapitres suivants :
1. Les charges salariales et fonctionnement du personnel PMO
 - Les charges salariales du personnel bureau

- Les charges salariales du personnel terrain
 - Matériels et équipement de bureau
 - Frais de déplacement (sans achat véhicule et tenant compte de l'insécurité)
 - Hébergement hors zones d'habitation
 - Nourriture hors zones d'habitation
 - Frais de communication
 - Frais administratif
2. Formation des acteurs locaux
 3. Lancement et diagnostic communal
 4. Les plans d'actions des Jeunes leaders
 5. Les frais de transport et de communication des Jeunes leaders

Les montants pressentis (indicatifs) en Fcfa dans le tableau suivant dont le montant moyen par an et par Commune d'intervention sont calculés à partir du budget global financé par le DONATEUR et sont applicables à tous les PMO du PGLR+ et dans toutes communes concernées.

ITEM	1 Commune
Charges PMO : salaires et fonctionnement	2 743 913
Formation acteurs locaux par PMO	400 000
Lancements et diagnostics	80 000
Plans d'action des Jeunes Leaders	2 793 025
Frais de transport et communication des Jeunes Leaders	1 264 747
Montant moyen pour 1 Commune d'intervention en FCFA	7 281 685

Note : compte tenu que la 1^{ère} année sera sur 10 mois, la valeur de la masse salariale des 2 mois déjà passé est à investir dans la ligne budgétaire « Lancements et diagnostics ».

Modalités et procédures de soumission

Cet appel à partenariat est diffusé dans les radios locales de la Région de Gao/Ménaka et le réseau de la coordination régionale des ONG de Gao et de Ménaka et sur le site Mali-Pages. **Seules les candidatures individuelles des ONG sont acceptées, les consortiums sont exclus.**

Les propositions des candidats doivent être soumises en ligne (version pdf électronique) et comporter obligatoirement une offre technique ainsi qu'une offre financière en deux fichiers distincts pour chaque lot (cercle), à l'attention du Directeur des opérations de SNV Mali à l'adresse email suivante : atoure@snv.org au plus tard le **15/09/2021 à 12h00**.

Une même organisation peut postuler séparément pour chacun des lots (cercles)

« Tout dossier reçu après la date de clôture et ou incomplet sera rejeté ».

Chronogramme de l'appel à proposition

Étapes	Dates
Diffusion de l'appel d'offres	Le 08 Septembre 2021
Réception des offres	Jusqu'au 15 Septembre à 12h00
Le choix et contractualisation des partenaires	27 Septembre 2021

Évaluation des offres

L'analyse des offres se fera par le comité mis en place à cet effet. Les Cercles d'intervention seront confiés aux organisations qui auront les meilleures notes évaluées en fonction des critères suivants qui tiennent compte de la qualité de leur proposition technique et financière. A l'issue de l'évaluation technique, les organisations dont la note technique sera inférieure à soixante (70) points sur 100 (70/100) seront éliminées, et leurs offres financières ne seront pas analysées.

Pour obtenir la note globale, la proposition technique est évaluée à **80%** et la proposition financière à **20%**.

N°	Critères	Valeur de l'indicateur
Notation Technique		
1	Expérience de la structure	15
2	Connaissance de la zone d'intervention	05
3	Compréhension de l'appel à partenariat	07
4	Analyse des problématiques de la zone liée aux 4 axes de changement	12
5	Stratégie d'intervention proposée	15
6	Qualification de l'équipe, expérience et cohérence avec la proposition	10
7	Présence de la structure dans la zone couverte	05
8	Durabilité de l'action proposée	12
9	Sensibilité genre (égalité des sexes & inclusion sociale), gouvernance inclusive, redevabilité, culture, sport et gestion des conflits	14
10	Moyens logistiques	05
Total Notation technique		100
Notation financière		
Total Notation financière.		20
TOTAL NOTE GENERALE= Note Technique + Note Financière		120

Audit organisationnel

Un audit organisationnel sera conduit sur le terrain exclusivement au niveau des organisations qui seront déclarées provisoirement adjudicatrices. Il consistera à rendre visite à l'organisation au niveau de ces bureaux dans la région concernée et au niveau des Cercles d'intervention et à réaliser des entretiens avec les bénéficiaires de ses interventions.

Notification

L'organisation retenue en recevra notification à l'adresse officielle mentionnée dans sa soumission. Dans un délai de trois (03) jours ouvrables, il devra saisir la SNV Mali de sa déclaration ferme d'accepter l'attribution du marché.

Le contrat sera alors rédigé sur la base de l'offre corrigée, puis soumis à l'organisation pour vérification, multiplication en trois (3) exemplaires et signature.

Note.

SNV se réserve le droit de ne sélectionner aucune candidature, si la qualité des offres techniques et/ou financières est jugée insuffisante.

Fait à Bamako, le 07 septembre 2021.